

BILAN FINANCIER

Bilan financier de manifestation subventionnée

Formulaire de reddition de comptes — édition révisée, janvier 2025

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Objet du document

Ce formulaire est destiné aux organisateurs de festivals et de manifestations culturelles ayant bénéficié d'une subvention du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC). Il permet de présenter, à l'issue de la manifestation, un bilan financier synthétique retraçant l'emploi des fonds publics alloués, conformément aux obligations de transparence et de reddition de comptes attachées à toute aide financière de l'État.

La production de ce bilan conditionne, le cas échéant, l'examen de toute demande ultérieure de subvention présentée par le même organisateur ou la même structure porteuse du projet culturel.

Structure du document

Le formulaire se compose de rubriques permettant de renseigner de manière ordonnée les éléments financiers de la manifestation subventionnée. Il comprend notamment :

- Les informations générales relatives à la manifestation (intitulé, organisateur, période et lieu de déroulement) ;
- Le récapitulatif des recettes perçues, en distinguant la subvention du MINAC des autres sources de financement éventuelles ;
- Le détail des dépenses engagées, réparties par grandes rubriques (logistique, artistique, communication, administration) ;
- Les pièces justificatives à joindre en annexe, attestant de la réalité des opérations financières déclarées.

Modalités de dépôt

Le formulaire dûment complété, daté et signé par le responsable de la structure organisatrice doit être déposé, accompagné des pièces justificatives requises, auprès des services compétents du MINAC ou de la Délégation Régionale territorialement compétente, selon le calendrier communiqué au moment de l'octroi de la subvention.

Pour toute précision sur les modalités de renseignement du formulaire ou sur les justificatifs attendus, les organisateurs sont invités à se rapprocher du service en charge du suivi des subventions culturelles au sein du

Ministère.

Ministère des Arts et de la Culture du Cameroun
Document de référence